

Designation date : 02/02/2013 Ramsar Site no. 2101

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2014

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/doc/ris/key_ris_f.doc et
http://www.ramsar.org/pdf/ris/key_ris_f.pdf

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 14, 4^e édition).
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

M. le Directeur Général

Direction Générale des Forêts (DGF)

Ministère de l'Agriculture

30 Rue Alain Savary

1002 Tunis, Tunisie

Tél : 00.216.71.891497, Fax : 00.216.71.794107

Email : habibabid2001@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

17/01/2013

Pays :

Tunisie

4. Nom du site Ramsar :

Complexe des zones humides de **Barrage Ghdir El Goulla** et **Barrage El Mornaguia** (Al Mornaguia)

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne

a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ;

b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

7. Carte du site :

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :

iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Ce sont des limites physiques, des limites de parcelles agricoles de Sanhaja et de Mornaguia, des champs boisés de Gdhir El Golla, des périmètres de sécurité des plans d'eau de Gdhir El Golla et El Mornaguia appartenant à la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

36°46'42"N, 10°02'16"E (El Mornaguia)

36°46'57"N, 10°03'25"E (Gdhir El Golla)

9. Localisation générale :

Ce complexe de zones humides se situe dans le Gouvernorat de l'Ariana, à 3 Km au Nord de la ville de Mornaguia et à 13 Km au Nord Est de Tunis. Les limites du site s'étendent de

l'aire incluant les deux zones humides à l'aire du déversoir et ce jusqu'au point de confluence avec le canal de Medjerda.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Au niveau l'élévation varie entre 75 et 120m NGT (Niveau Général de la Tunisie) = mètres au dessus du niveau de la mer

11. Superficie : (en hectares)

273 ha

12. Description générale du site :

La zone du site est géologiquement caractérisée par des sédiments Mio-Pliocène continental avec des croutes calcaires quaternaires. Les barrages (réservoirs) sont alimentés par les eaux douces de surface ainsi que celles des barrages de Beni Mtir et Kasseb, et du canal Mejerdah Cap Bon. La présence de grèbes indique que l'eau est douce. Les deux réservoirs abritent une riche diversité faunistiques et floristiques et fournissent de multiple services éco systémiques au profit des populations riveraines.

13. Critères Ramsar :

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Critère 2 : Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction* ou gravement menacées d'extinction* ou des communautés écologiques menacées.

Le site remplit les conditions du critère 2 puisqu'il abrite des populations nicheuse de canards typique de l'Afrique du nord, souvent menacés, comme l'érismaure à tête blanche *Oxyura leucocephala* (EN) et la sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* (VU).

Critère 3 : Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite des populations d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.

Le complexe des deux réservoirs abrite plusieurs espèces aquatiques dont les Potamots *Potamogeton pectinatus* comme macrophytes, la gambusie *Gambusia affinis* comme poisson, les crustacées *Atyaephyra desmarestii* ainsi que la grenouille verte *Pelophylax saharicus*. Ces réservoirs constituent aussi un habitat très important pour plusieurs espèces d'oiseaux

migratrices ou sédentaires dont la cigogne blanche, *Ciconia ciconia*, elle est passereaux insectivores et les oiseaux aquatiques dont, le canard siffleur *Anas penelope*, la sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* et l'erismature à tête blanche *Oxyura leucocephala*.

Ces plans d'eaux forment un des couloirs écologiques établis avec les zones humides du sud telles que le Sabkhet Sijoumi, le lac de Tunis et le complexe zone humide du sud de Cap Bon.

Critère 4 : Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles.

Le complexe Ghdir El Golla et El Mornaguia abritent des espèces animales à un stade critique de leur cycle de vie. On y inventorie jusqu'à 20 espèces d'oiseaux d'eau et 3 espèces de poissons. Le site est un refuge d'hivernage pour des oiseaux d'eaux comme l'erismature à tête blanche *Oxyura leucocephala*, le canard siffleur *Anas penelope* pour lequel 14 individus sont recensés en 2009, l'avocette *Recurvirostra avosetta*, la sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* et la foulque macroule *Fulica atra* avec 250 individus en 2008 et 370 en 2012.

Critère 6 : Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau.

Pendant la saison hivernale les sites abritent entre 11 et 20 espèces d'oiseaux d'eau, dont certains représentent 1% des individus d'une population d'une espèce en particulier l'erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) avec une population de 73 individus (14%) en 2010 à Mornaguia et 9 individus à Ghdir El Golla.

15. Biogéographie:

a) région biogéographique :

Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Biome Méditerranée-Afrique du Nord.

16. Caractéristiques physiques du site :

Zone humide artificielle :

Géologie : Sédiments Mio-Pliocène, conglomérats, sables et argiles et quaternaires avec des alluvions calcaires et gypseuses, le pH des sols varie entre 7,5 et 8,5.

Caractéristiques chimiques de l'eau : eau douce à pH moyen de 7,8.

Permanence : Permanent

Pluviométrie moyenne : 450mm/an,

Température moyenne annuelle : 18°C.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Le barrage de Ghdir El Goulla est alimenté par les barrages de Ben Metir et de Kasseb tandis que le barrage de Mornaguia est alimenté par les eaux de ruissellement au niveau du relief environnant. Les deux réservoirs sont permanents. Les deux barrages drainent un bassin versant de 775 ha.

18. Valeurs hydrologiques :

Comme valeurs hydrologiques, ces deux réservoirs contribuent à la production d'eau potable pour le grand Tunis, à la production d'eau pour l'irrigation, la rétention et le stockage.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentele : L • M • **N** • **Q** • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • **6** • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

6 : Zone de stockage de l'eau retenue de barrages

Q : lacs d'eau douce permanent plus de 8 ha.

20. Caractéristiques écologiques générales :

Les deux réservoirs abritent fournissent des services écosystémiques aux populations riveraines. On y recense une avifaune diversifiée telles que, les anatidés, les grèbes et les limicoles. On note également la présence de végétaux tels que les phragmites, les potamots et autres plantes émergentes dans le barrage de Ghdir El Goulla.

21. Flore remarquable :

La flore remarquable est essentiellement constituée du Jonc *Juncus sp*, du tamarix *Tamarix gallica* et des roseaux *Fragmites australis*.

22. Faune remarquable :

Les retenues des deux barrages sont régulièrement fréquentées par plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs, nicheurs dont deux sont menacées : *Tachybaptus ruficollis*, *Podiceps nigricollis*, *Anas penelope*, *Aythya fuligula*, *Fulica atra*, *Oxyura leucocephala* (EN), *Aythya*

ferina, Himantopus himantopus, Tringa nebularia, Recurvirostra avosetta, Vanellus vanellus, Aythya nyroca (NT).

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Le site représente des plans d'eaux, réservoirs, qui assurent principalement l'alimentation en eau potable pour le grand Tunis, et accessoirement à l'irrigation.

- c) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la
- d) conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Domaine de l'état

b) dans la région voisine :

Domaine de l'état et terrain privé

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Il s'agit de réservoirs de stockage d'eau, et un complexe de traitement d'eau potable. Les terrains adjacents sont boisés.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Le bassin versant abrite des terres agricoles de grandes cultures, des oliveraies, et des champs boisés. Les installations humaines sont concentrées au niveau de la petite commune d'El

Golla et la ville de Mornaguia. La route nationale GP5 prolonge les sites du côté sud, et plusieurs pistes agricoles parcourent les voisinages des sites.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar : A la date de soumission de la Fiche Descriptive aucun projet couvrait le site.

b) dans la région voisine : A la date de soumission de la Fiche Descriptive aucun projet ne couvrait la région adjacente au site

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Une partie du site El Mornaguia est classée Réserve de chasse à l'échelle nationale, et Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ? Non

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

La gestion actuelle concerne le maintien de la pérennité des plans d'eau et de leurs caractéristiques écologiques liées à la gestion de la ressource eau.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Le classement comme site Ramsar représentera le premier pas vers des mesures légales de conservation et des actions concrètes sur le terrain.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Suivi de la qualité des eaux par l'Institut National Agronomique et la Société Nationale de l'Exploitation et la Distribution des Eaux SONEDE.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

A la date de soumission de la Fiche Descriptive aucune activité de communication, d'éducation et de sensibilisation du public n'est menée.

31. Loisirs et tourisme actuels : A la date de soumission de la Fiche Descriptive aucune organisation du tourisme et des loisirs n'est faites.

32. Juridiction :

Ministère de l'Agriculture, représenté à l'échelle régionale par le Commissariat Régional du Développement Agricole (CRDA) de Mannouba.

33. Autorité de gestion :

Ministère de L'Agriculture, Direction Générale Des Forets Arrondissement de Mannouba

Adresse : Route Mateur SPROLS 2063 Nouvelle Médina

Téléphone: +(216) 71624420 Fax: +(216) 71 624402

E-mail: crda.manouba@iresa.agrinet.tn

Nom de la personne de contact : Mr. Boujomaa HIZAOUI

Société Nationale de l'Exploitation et la Distribution des Eaux (SONEDE).

SONEDE Av. Slimen Ben Slimen, El Manar 2, Tunis 2092

Tél: +(216) 71 887 000 Fax :+(216) 71 871 000

E-mail: sonede@sonede.com.tn

Nom de la personne de contact : Mr. Hedi BELHAJ

34. Références bibliographiques :

- Azafzaf H & C Feltrup-Azafzaf (2003): *Dénombrement des Oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2003*. Rapport inédit de 14 pages. Association des Amis des Oiseaux (AAO) et le Groupe Tunisien d'Ornithologie (GTO), Tunis.
- BirdLife International (2002): *Important Bird Areas and potential Ramsar sites in Africa*. Cambridge, UK. BirdLife International.
- Feltrup-Azafzaf C & H Azafzaf (2009): *Recensement des Oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2009*. Rapport inédit de 23 pages, avec six Annexes. Association des Amis des Oiseaux (AAO) et PNUE/CAR-ASP (Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées), Tunis.
- Fishpool L D C & M L Evans (eds) (2001): *Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No 11).
- Hughes J M R, F Ayache, G E Hollis, F Maamouri, C Avis, C Giansante & J R Thompson (1996) : *Inventaire préliminaire des zones humides tunisiennes*. Document préparé pour la Direction Générale des Forêts, et financé par la CEE (DG XII), le Bureau de Ramsar et l'US Fish and Wildlife Service. Unité de recherches sur les zones humides, Département de Géographie, University College London. 581 pp.
- Isenmann P, T Gaultier, A El Hili, H Azafzaf, H Dlensi & M. Smart (2005) : *Oiseaux de Tunisie / Birds of Tunisia*. Société d'études ornithologiques de France, 600pp.
- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques (2000) : *Soudoud : Les grands barrages en Tunisie*. CD Rom préparé par le Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques.
- Sellami I (2004) : Approche à l'étude hydrobiologique et dynamique des peuplements zooplanctoniques des eaux d'un hydrosystème interconnecté : barrage Kasseb, réservoirs Ghdir El Golla, El Mornaguia. Mémoire de Mastère de 106 pages présenté en à l'Institut National Agronomique de Tunisie.
- SONEDE (1994) : Barrage de Mornaguia Analyse statistique des relevées de mesures d'auscultation. Direction Territoriale de Production. 32p.
-